



Ville de
BORDEAUX

bordeaux.fr



Bordeaux, ville apaisée, ville piétonne

Plus grand
secteur
piéton
de France

BORDEAUX
GRANDEUR
NATURE

Point d'étape du programme
« pour une ville apaisée »
Dossier de presse / 17 septembre 2024

Edito du maire



Peu importe notre âge ou notre profession, nous sommes tous appelés, à un moment de la journée, à marcher. C'est le moyen de déplacement le plus important et le plus partagé par les habitants de notre ville. Que l'on soit cycliste, automobiliste, motard, skateur, trottinettiste... Quel que soit le moyen de déplacement privilégié pour nos déplacements, la marche reste notre dénominateur commun, bonne pour la santé, économique et écologique.

Composante essentielle de notre programme Bordeaux grandeur nature, la démarche d'apaisement de la ville est déjà bien engagée.

Bordeaux est une ville plate, au climat clément une grande partie de l'année, mais aussi une ville dont les rues historiques et trottoirs sont souvent étroits et où il fait de plus en plus chaud l'été. Le piéton est le plus fragile en ville, et tous nos efforts depuis 2020 ont pour but de favoriser avant tout son confort et sa sécurité.

Aujourd'hui à Bordeaux, plus de la moitié de la voirie est encore occupée par l'automobile, alors qu'elle représente 27% des déplacements. A titre de comparaison, 39% des déplacements se font à pied, 14% à vélo et 16% en transport en commun. Nous tâchons donc, projet après projet, de rééquilibrer le partage de la rue en favorisant les alternatives à la voiture solo tout en apportant de l'ombre, en végétalisant massivement les espaces publics.

De nombreuses contraintes sont à traiter en sus des nouveaux aménagements de rue réalisés pour aider les Bordelais à choisir la marche : poubelles non rentrées, trottinettes stationnées, potelets, incivilités des deux roues motorisées ou des voitures, etc. C'est pour libérer les trottoirs qu'une campagne de communication a été lancée contre les incivilités, et que nous avons créé de nombreuses zones de stationnement sur chaussée pour véhicules en freefloating et motos.

Dans cette ville touristique, inscrite au patrimoine de l'Unesco, et agréable à découvrir à pied, nous avons mis en place une multitude d'actions dans tous les quartiers pour accompagner ces changements d'habitudes et favoriser la marche.

Avec le déploiement de fontaines, de toilettes publiques, de mobiliers de pause, et des mises en accessibilité handicapé de ses rues et de ses parcs, la Ville atténue progressivement sa structure historique de rues aux trottoirs étroits. Les bénéfices attendus sont multiples : réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution de l'air et de la pollution sonore. En 4 ans, nous avons ainsi réduit de 28% la pollution à Bordeaux. C'est une première étape de franchie, et nous irons encore plus loin avec toutes les Bordelaises et tous les Bordelais.

Ainsi, nous allons étendre notre secteur piéton dans le quartier Bordeaux sud, nous proposerons aux habitants le plus vaste secteur piéton continu de France. Nous allons permettre à celles et ceux qui le souhaitent de piétonner provisoirement leur rue : c'est le lancement du permis de piétonner. Enfin, nous allons inaugurer prochainement la 60^{ème} rue aux enfants : ce sont ainsi les deux tiers de nos écoliers qui bénéficient désormais d'une rue piétonne devant leur école.



Pierre Hurmic

Apaiser les quartiers et faciliter la marche

D'ici 2050, dans le cadre du Plan climat métropolitain, Bordeaux s'est fixé l'objectif de diviser par 6 son empreinte carbone. Les transports sont responsables d'un quart des émissions de gaz à effet de serre dans la métropole bordelaise et des deux tiers des polluants atmosphériques.

La Ville de Bordeaux lançait, en septembre 2021, un plan d'actions inédit pour une ville apaisée, avec un développement sans précédent des mobilités douces et actives. Ce sont ainsi 30 M€ investis chaque année dans les espaces publics hors opérations d'aménagement. En trois ans, l'évolution est notable. La pollution de l'air a diminué de 28% entre 2019 et 2023 (Nox - Atmo).

Le programme de piétonnisation se poursuit, avec plusieurs nouveautés comme l'extension du secteur piéton à contrôle d'accès dans le quartier Bordeaux sud (8 ha) désormais le plus grand de France, le permis de piétonner (possibilité pour les habitants de demander une fermeture temporaire de leur rue), la création massive d'emplacements de stationnement motos sur chaussée pour libérer les trottoirs.

Bordeaux, ville piétonne

- 89% des rues à 30 km/h depuis janvier 2022
- Zones 30 : tout l'intra boulevard est terminé
- Secteur piéton : 172 ha en 2020 et 27 km de voies / 245 ha en 2024 et 40 km / 2025 : Bordeaux sud : +8 ha / +3 km et Amédée +6 ha / +2,7 km. En 2026=259 ha (+87 ha par rapport à 2020) et 44 km (+17 km)
- Rues aux enfants : 60^{ème} à l'automne 24, soit 66% des enfants scolarisés. Environ 90 rues auront été traitées d'ici 2026
- Premier dimanche du mois avec des animations dans chaque quartier : (Bordeaux Maritime : place Jean Cayrol / Chartrons-Grand Parc-Jardin public : rue Notre Dame / Centre : allées de Tourny / St Augustin Tauzin Dupeux : place St Augustin / Nansouty St Genès : place Nansouty / Bordeaux Sud : place des Capucins et rues avoisinantes / Bastide : place Stalingrad / Caudéran : placette devant le théâtre de la Pergola).
- 560 places motos et scooters créés, pour libérer les trottoirs (700 en 2024 vs 140 en 2020)
- Nombreux trottoirs refaits (notamment quartier Caudéran : 8 km concernant 19 rues)
- Expérimentation PMR rue Delacroix
- 37117 arbres plantés, pour marcher à l'ombre
- 236 fontaines en fonctionnement (170 en 2020)
- Environ 130 bancs, fauteuils, chaises installés depuis 2020.

Bordeaux, ville cyclable et partagée

- Aménagements cyclables dont couloirs bus : 378 km soit + 36 km depuis 2020.
 - Pratique du vélo : Évolution 2020/2024 : boulevards : +34% ; intra boulevards : +29%
- Exemples :
- Boulevard Antoine Gautier : environ 3000 cyclistes par jour en 2024
Cours Clemenceau : environ 4000 cyclistes par jour en 2024
- Enquête ménage déplacement 2021 : les Bordelais possèdent 0,82 voiture par ménage et 1,12 vélos/ménage.
 - -1% de la congestion et -2% de trafic routier entre le 1er trimestre 2023 et le 2ème de 2024.
 - 7904 arceaux vélos en plus depuis 2020, soit plus de 15000 places de stationnement créées
 - 165 zones de stationnement freefloating créées (95 en 2020) / nombre d'opérateurs limité à 2
 - Nombre de places d'auto-partage créées : 75 stations en 2024 vs 32 en 2020. 230 places au total d'ici 2026.

1/ Bordeaux, ville piétonne

Après le permis de végétaliser, le permis de piétonner



Permis de piétonner rue Mirassou été 2024

Tous les Bordelais qui le souhaitent peuvent désormais piétonner temporairement leur rue pour organiser un événement de convivialité, culturel ou associatif. [Ce permis de piétonner](#) fonctionne sur le même principe que le permis de végétaliser.

Mode d'emploi

- La demande doit être portée par une personne majeure représentant un collectif qui devra fournir une attestation sur l'honneur indiquant le consentement d'une majorité des riverains de la rue concernée et une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Seules les voies de desserte locale sont éligibles
- Pour des raisons de tranquillité publique, les créneaux peuvent être demandés dans les jours et plages horaires suivants : vendredi 19h-22h, samedi 10h-22h, dimanche et jours fériés 10h-20h ;
- Les habitants s'engagent à ne pas installer de structures fixes pour permettre l'accès aux personnes en situation de handicap et services de secours, et à réguler eux-mêmes les accès à la rue (la mairie fournit les barrières). Ils s'engagent aussi à une limitation des nuisances sonores et à un respect de l'environnement (propreté, tri des déchets, respect des arbres et des espaces plantés) ;
- Les demandes se font en ligne ou en mairie de quartier, avec un formulaire à remplir ; une visite sur site en amont est organisée avec un référent municipal, l'étude de faisabilité est réalisée par la mairie pour une instruction réalisée dans un délai d'un mois.

Les bienfaits de la marche

La marche et la pratique du vélo sont des modes de déplacement actifs qui permettent d'atteindre le niveau quotidien d'activité physique recommandé par l'OMS. La marche améliore la tension artérielle, le contrôle du glucose et le profil lipidique, la santé cardiorespiratoire et réduit les risques de maladies, notamment de cancer, la morbidité cardiovasculaire et l'obésité chez les personnes d'âge moyen et personnes âgées.

Ces effets bénéfiques sont observés indépendamment du sexe, de l'âge, du niveau socio-économique, de l'activité physique au travail, de l'activité physique de loisirs, du temps passé assis par jour, de l'alimentation, de l'IMC et des comorbidités. Enfin, les déplacements actifs, seuls ou associés avec les transports en commun, favorisent l'intégration et le renforcement de l'activité physique en routine.

Le plus grand secteur piéton de France



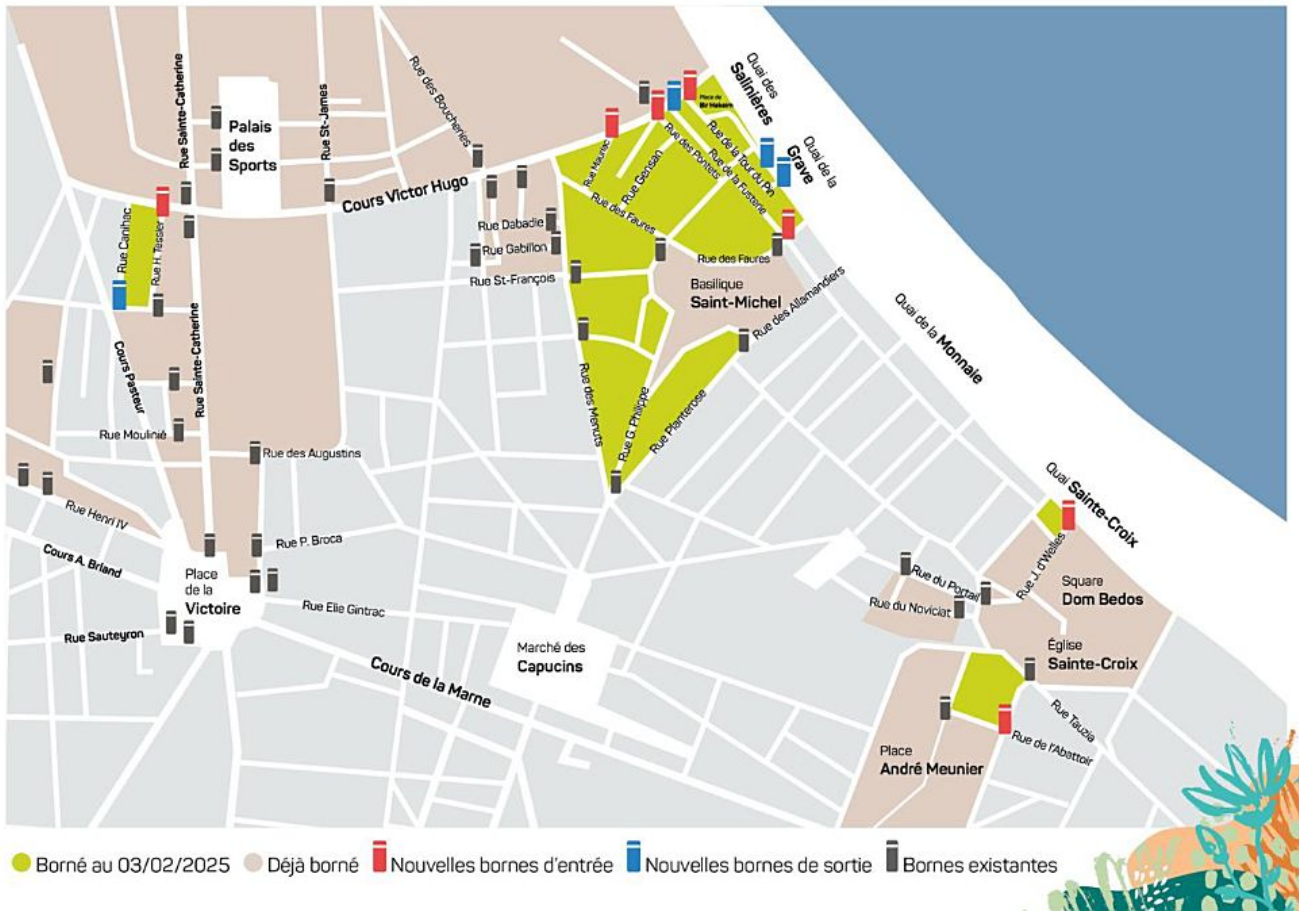
Avec pour ambition d'atteindre 259 hectares d'ici 2026 contre 172 en 2020, la Ville étend progressivement son secteur piéton, pour favoriser les déplacements à pied et lutter contre la pollution de l'air.

Agrandir le secteur piéton est devenu aussi une nécessité dans une ville et une métropole en pleine croissance démographique, afin d'offrir des lieux de vie et d'échange plus confortables et aérés. Il s'agit ainsi de proposer dans l'ensemble des quartiers des lieux piétons ou quasi-piétons, ce qui renforce leur attractivité commerciale et la sécurité des piétons.

Des bornes complémentaires ont donc été installées en 2024 dans le centre-ville, en laissant l'accès aux parkings souterrains.

Nouvelle extension à Bordeaux sud

La prochaine extension du secteur piéton est programmée en février 2025 dans le quartier de Bordeaux sud (secteurs Saint Michel, Sainte Croix, Victor Hugo) pour une surface de 8 hectares.



Zoom sur l'aménagement de la place Renaudel, Bordeaux sud

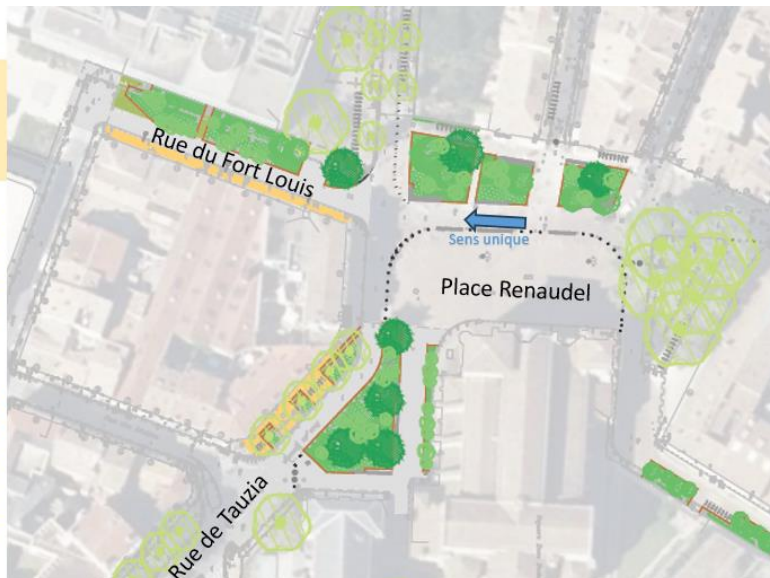
Objectifs :

- Favoriser les mobilités douces en apaisant fortement la place : mise en place de bornes pour l'intégrer au secteur piéton, mise à sens unique des rues, retrait des chaînes entre les poteaux pour une grande fluidité des déplacements piétons, suppression de places de stationnement, pose d'arceaux vélos.
- Lutter contre cet îlot de chaleur urbain, identifié comme prioritaire par l'a-urba, végétaliser et créer une continuité verte entre les quais et la place André Meunier : 1 575 m² désimperméabilisés (0 m² avant aménagement), 66 arbres plantés dont 7 arbres à haut développement
- Mettre en valeur le patrimoine (Eglise Ste Croix et immeubles autour de la place). D'importantes fouilles archéologiques seront menées.

Projet

Désimperméabilisation projet
= 1 575 m²

- + 66 arbres dont :
- 7 arbres remarquables
 - 21 de moyen développement
 - 38 cépées



- Rendre plus confortables les accès au TnBA (avec requalification importante de la placette devant), au conservatoire, au jardin de Noviciat, à l'école des Beaux-Arts, à l'IUT de journalisme, aux restaurants et commerces.

Calendrier prévisionnel :

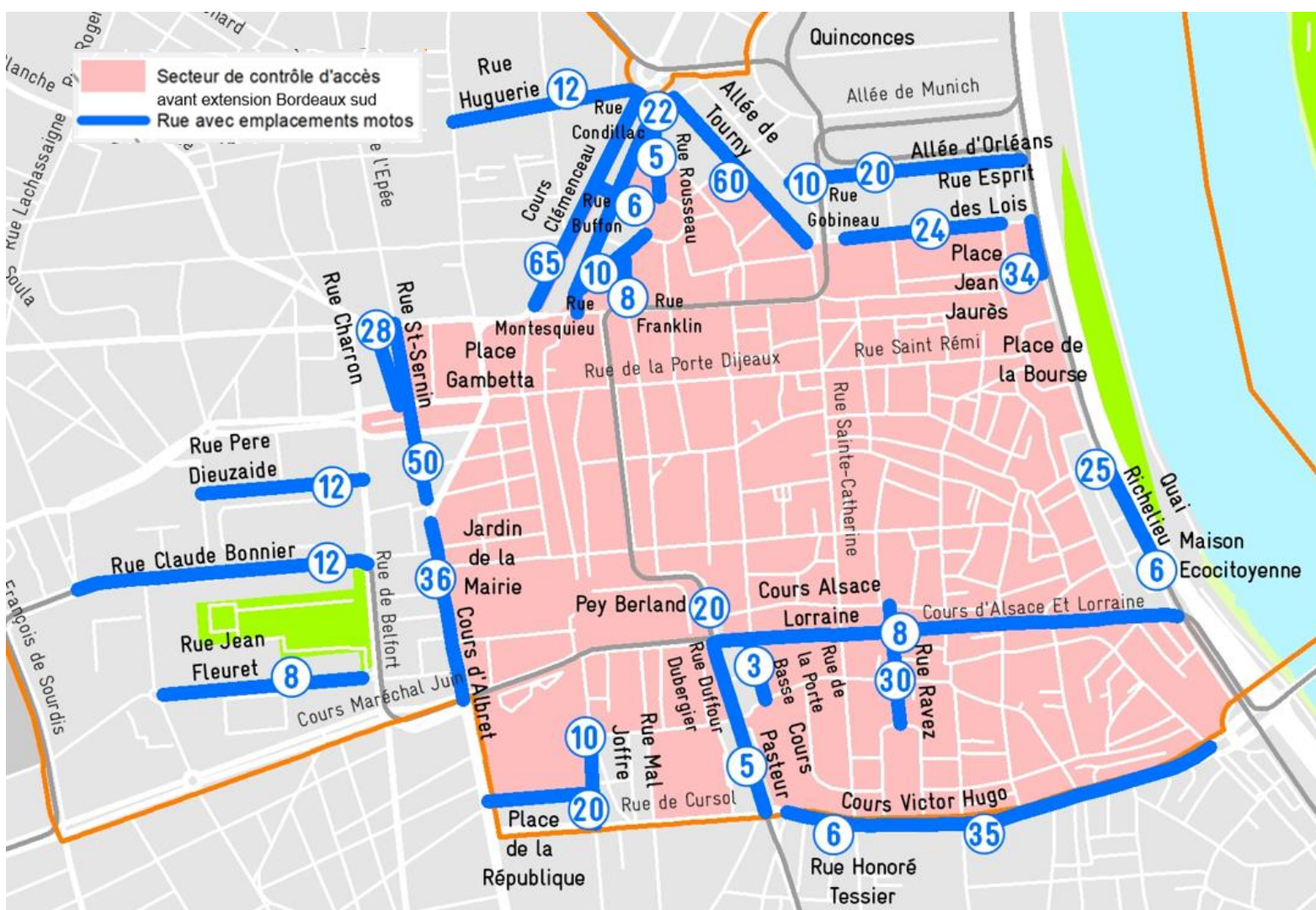
- Travaux réseaux septembre 2024 à mars 2025, sous surveillance archéologique
- Travaux aménagement d'avril 2025 à décembre 2026 avec réalisation des fouilles archéologiques.

Moins de motos dans le secteur piéton : accès réservé aux riverains en 2025



Pour limiter le trafic de transit et lutter contre le stationnement des motos et scooters sur les trottoirs, la Ville a considérablement augmenté les places de parking dédiées autour du secteur piéton en passant de moins de 140 places à plus de 700 places.

Cet effort important permettra, en 2025, de réserver l'accès au secteur piéton aux motos et scooter des seuls riverains, comme pour les voitures. Cette action a pour but de faire baisser le stationnement illicite des motos mais aussi de favoriser et sécuriser les mobilités douces, d'offrir aux passants des espaces sécurisés et moins pollués, et de réduire le trafic de transit dans le quartier.



Confort et sécurité pour les piétons

Bordeaux est une ville facilement piétonne où les distances à pied pour rejoindre les secteurs piétons, le cœur de ville, les pôles d'intérêt, les équipements publics de proximité, dépassent rarement la demi-heure de marche.

Depuis janvier 2022, la vitesse a été limitée à 30 km/h dans 89% des rues de Bordeaux hors axes structurants comme les boulevards. En effet, le risque principal de mortalité pour les piétons reste la vitesse excessive des véhicules motorisés. En cas de collision, le risque mortel est divisé par 8 entre 50 et 30 km/h. Les aménagements des zones 30 se sont poursuivis et seront terminés d'ici 2026.



La place accordée aux piétons est toujours plus importante avec les extensions successives du secteur piéton.

Il s'agit d'améliorer systématiquement le confort et la sécurité pour les piétons. Dans le secteur piéton, les voitures sont dirigées vers les grands parcs de stationnement. Les horaires de livraison sont mieux encadrés.

Avant/après rue des Piliers de Tutelle

A l'échelle de la ville, c'est ainsi près de 44 km de rues qui seront piétonnes en 2026, contre moins de 27 km en 2020.

Les aménagements d'espaces publics dans tous les quartiers visent à chaque fois d'abord et avant tout à améliorer l'espace dédié aux piétons, en remettant la voiture à sa juste place, en apportant végétalisation et lieux de pause, pour permettre des cheminements à l'ombre et des possibilités de repos et d'échange dans la rue, sur les places et placettes. Des passages piétons sont ajoutés, ainsi que des fontaines, les trottoirs sont élargis ...

Pour éviter d'entraver le déplacement des piétons, des zones de stationnement des trottinettes, vélos et scooters en freefloating ont été aménagées et le développement des arceaux vélos permet d'éviter les accroches sauvages sur le mobilier urbain.

La Ville a aussi engagé un travail de désencombrement des trottoirs (enlèvement du mobilier gênant comme barrières, poteaux, potelets, panneaux inutiles, mais aussi enfouissement des réseaux de télécommunication et électriques) qu'elle poursuit avec l'aide de Bordeaux Métropole dans le cadre du plan marche métropolitain. Ce travail conséquent est réalisé à l'échelle de chaque quartier. Une attention particulière a été portée à la requalification des trottoirs de Caudéran qui étaient très endommagés.

2/3 des enfants bénéficient d'une rue piétonne devant leur école

L'école est souvent un point de repère important dans un quartier, pour l'enfant et sa famille, mais aussi pour les autres habitants (lieu de vote, lieu d'animation à certaines heures).

C'est pourquoi il est essentiel de rendre plus apaisées les rues des écoles et de favoriser ainsi la marche des enfants et de leurs parents. « La rue aux enfants » est un programme qui permet de se réapproprier l'espace public en le réaménageant tout en permettant aux familles de repenser leur mobilité. Concrètement, la circulation est interdite devant les écoles aux heures d'entrées et de sorties ou de manière permanente.

A l'automne 2024, nous atteindrons ainsi 60 rues aux enfants, soit 66% des enfants desservis par une piétonnisée (sur 21950 enfants scolarisés).

En 2026, 88 écoles (sur 117) bénéficieront d'une rue piétonne, soit la totalité des sites possibles (les autres écoles sont situées sur de grands axes de circulation qui ne peuvent pas être piétonnisés).

Dès que la configuration des rues le permet, soit environ 1 sur 5, elles sont piétonnisées de manière permanente, au bénéfice des modes doux, d'espaces de rencontre, de pause, de jeux, de la nature en ville. La rue Cazemajor est par exemple une des premières rues entièrement piétonnisées.



Des animations culturelles dans les rues piétonnisées de chaque quartier le 1^{er} dimanche du mois

Tous les premiers dimanches du mois, dans chaque quartier, une rue est piétonnisée. En novembre 2024, avril-mai-juin-septembre-novembre 2025, une programmation artistique et culturelle sera proposée dans ces rues aux Bordelaises et aux Bordelais.

La programmation et la production de l'événement ont été confiées par un marché public à bons de commandes à l'association « Les conversations utopiques ». Cette association au rayonnement régional dispose d'une grande expérience des arts de la rue et de l'espace public. Elle a à cœur de faire de la rue un espace de rencontres et d'échanges entre les personnes.

Développer la marche loisir

Des itinéraires piétons complets sont aménagés. Ainsi, avec le parc de l'arrière-base sous-marine, il est désormais possible de faire le tour des Bassins à flot, à pied. Les travaux pour rendre accessible aux PMR le petit tour du lac de Bordeaux ont commencé. D'ici 2027, Bordeaux bénéficiera, grâce aux aménagements très ambitieux des quais réalisés par l'EPA Euratlantique entre le pont Saint Jean et le pont Simone Veil, d'une « boucle des 4 ponts » qui totalisera plus de 12 km d'itinéraires piétons.

Améliorer l'accès des personnes handicapées

Le Plan handicap de la Ville de Bordeaux vise à ne plus faire du handicap une politique spécifique mais à mobiliser l'ensemble des politiques publiques municipales. Le développement des secteurs piétons, tout comme les enjeux portés par la Ville prudente, la Ville rafraichissante ou la Ville apaisée, contribuent fortement à un espace public bienveillant et accueillant, qui bénéficie à toutes et tous, donc en particulier aux personnes en situation de handicap.

Ainsi, 84 parcs et jardins de la Ville seront mis en accessibilité d'ici 2026, dont 66 déjà traités en 2024. La Ville investira ainsi plus d'1 million d'euros d'ici la fin du mandat pour donner davantage de place aux personnes à mobilité réduite et aux piétons.

Un nouvel aménagement rue Delacroix à Caudéran

Située à proximité du parc Monséjour, cette rue comprend plusieurs espaces végétalisés, et beaucoup de stationnement en épi sur trottoir, ce qui rend le cheminement piéton particulièrement compliqué. Le projet de requalification vise à rendre très confortable l'accessibilité des usagers, notamment des personnes à mobilité réduite qui empruntent la rue chaque jour.

Un diagnostic a été réalisé en partenariat avec le foyer de l'Association France Handicap (APF), situé rue Delacroix, afin d'identifier les besoins des résidents en termes de déplacement.

Un aménagement temporaire a été réalisé dans le courant de l'été 2024 pour créer une piste sur chaussée réservée aux PMR et protégée par des bordures sépiocycles.

Livré en 2025, l'aménagement définitif prévoit une allée végétale pour tous les usagers.

2/ Bordeaux, ville cyclable

La Ville de Bordeaux a fait de la promotion des déplacements à vélo une priorité pour des questions écologiques, de santé, et de fluidité des déplacements dans la ville. Le déploiement d'un maillage de pistes cyclables de proximité et structurantes est en cours, en complément du Réseau vélo express [ReVE](#) métropolitain. Ainsi, en 4 ans, Bordeaux a augmenté le réseau cyclable sécurisé de 36 km. Entre 2020 et 2024, le nombre de cyclistes a augmenté de 29%.

Le plan stationnement et services vélos a bien avancé, avec la création de 15 000 places vélos en 4 ans.

En redonnant de la place aux mobilités douces sur la chaussée, l'objectif est aussi de dégager de l'espace pour les piétons, de libérer les trottoirs et de réduire les conflits d'usage. Des mesures d'accompagnement pédagogique et préventives ont également été menées : renforcement de la signalisation sur les quais rive gauche, campagne d'affichage appelant au respect des plus fragiles dans la rue, actions de la police municipale envers les cyclistes pour éviter les prises de rues à sens unique, le passage au feu rouge ou en force aux passages piétons.

Partout où c'est possible, pour éviter les conflits piétons/cyclistes, les pistes cyclables et le stationnement des vélos sont aménagés sur la chaussée et non sur les trottoirs.



Attention : priorité piéton

Une campagne de communication menée en juillet 2024 et des marquages au sol ont rappelé la nécessité pour les cyclistes, skateurs et trottinettistes de mettre pied à terre dans les rues Ste Catherine et Porte Dijeaux aux heures d'affluence. Ce n'est pas une obligation du code de la route mais une forte recommandation.

Cette campagne est le test d'un dispositif de prévention pour inciter et responsabiliser les usagers : sans changements d'habitude et en cas d'accidents trop importants, des dispositifs plus radicaux seront envisagés.



Livraisons et collectes de centre-ville à vélo

Bordeaux est lauréate du Prix de la mobilité de Bordeaux Métropole pour sa solution cyclologique. Dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, la Ville a été récompensée pour la mise en œuvre d'un micro-hub logistique (allées de Bristol). Il s'agissait de créer un lieu de consolidation intermédiaire au plus proche de la zone de collecte, dit « micro-hub logistique », avant transfert vers l'entrepôt principal.

Une Autorisation d'Occupation du Domaine Public permet à la société Elise Atlantique d'utiliser 35m² de surface au sol, sans ancrage ni dispositif permanent, pour entreposer les bacs de collecte. Les vélos collectent ainsi des matières recyclables en centre-ville, les déposent sur le micro-hub et peuvent ainsi efficacement collecter autour de cette zone de chalandise.

En un an, le nombre de colis livrés à vélo (dernier km) a doublé à Bordeaux, notamment grâce au passage au vélo de certains très gros donneurs d'ordre (108 000 colis livrés début 2023, 251 000 début 2024).



Plus de mobilités partagées

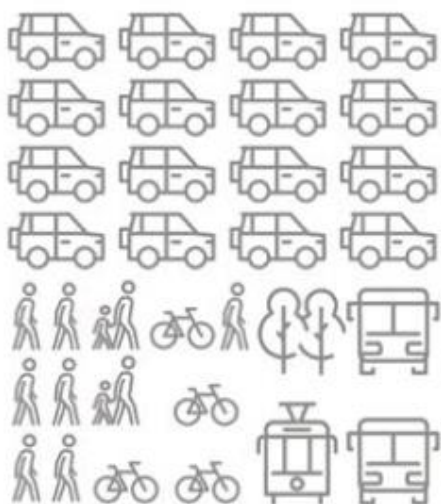
Outre le rééquilibrage de l'espace public entrepris, désormais, de nombreuses solutions de mobilité partagée s'offrent aux Bordelais : cela permet d'apporter des alternatives aux automobilistes, aux marcheurs... en fonction du déplacement qu'ils ont à effectuer.

Des places de stationnement de voitures ont muté afin d'y installer : arceaux vélos, emplacements de freefloating, auto-partage, places PMR ou de livraison, places motos, etc.

Ainsi, ce sont 43 nouvelles stations d'auto-partage qui ont été créées, soit déjà près d'un doublement des places disponibles et un meilleur maillage spatial dans la ville. Grâce au lancement d'un nouvel AMI début 2025, environ 230 places seront disponibles d'ici fin de mandat, soit le quadruplement annoncé en septembre 2021.

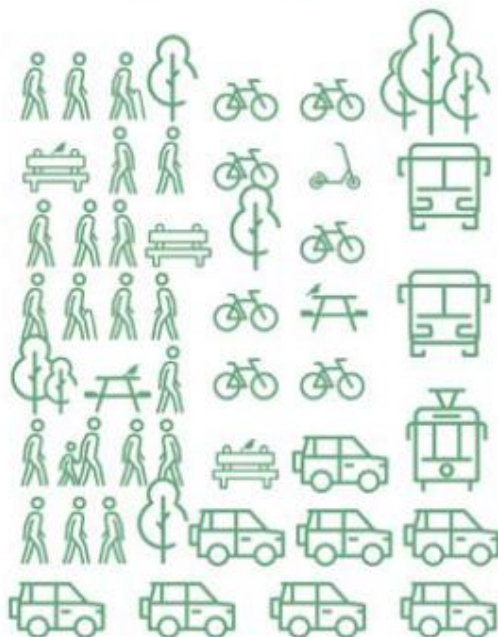
Le Comité de la rue

Il rassemble 24 associations et collectifs : Place du piéton Gironde, Vélo Cité, Motards en colère, etc. Cette instance a pour objectif de mettre en dialogue les élus de la Ville de Bordeaux (accompagnés des services techniques) et les différents acteurs de la rue, pour assurer la réussite de la mise en œuvre des dispositifs relatifs aux mobilités et à l'accessibilité. Le Comité de la rue se réunit deux fois par an.



Aujourd'hui

Mieux partager l'espace public



Demain

Marché des Capucins



Après



Avant

Quais Queyries



Après



Avant

Tivoli / Rivière



Après



Avant

Service de presse et relations publiques

Nicolas Corne : 06 20 33 00 15 / 05 56 10 21 71 - Salomé Hubert-Cassant : 06 59 67 42 61 / 05 56 10 21 42

Aude Boilley : 06 64 14 91 73 / 05 56 10 21 14

presse@mairie-bordeaux.fr

05 56 10 20 46

twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr